

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 41 (1905)
Heft: 32-33

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

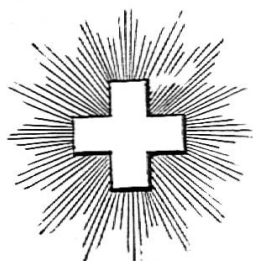
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLI^{me} ANNÉE

N^o 32-33.



LAUSANNE

19 août 1903.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Concours.* — *La paramnésie chez les enfants.* — *Le cinquante-naire de l'Ecole polytechnique fédérale (avec portrait).* — *Société pédagogique vaudoise.* — *Chronique scolaire : Vaud, Valais.* — *Revue de la Suisse allemande.* — PARTIE PRATIQUE : *Ce qu'apprennent nos écoliers dans les promenades en commun (lettres à une institutrice).* — *Sujets de composition pour les mois d'août et septembre.* — *Résumé d'une leçon de choses : La libellule.* — *Rédaction : Un enfant courageux. Les fendaions à la montagne.* — *Dictées.* — *Récitation.* — *Arithmétique : Leçon sur l'addition de 4.*

CONCOURS

Nous serions reconnaissants aux auteurs éventuels de récits à l'usage de la jeunesse (Voir les conditions du concours dans l'ÉDUCATEUR du 27 mai 1903) de bien vouloir s'annoncer à la Direction du journal. Il reste d'ailleurs entendu que le délai de clôture du concours reste fixé au 1^{er} octobre prochain.

LA PARAMNÉSIE CHEZ LES ENFANTS

Notre intelligence, si variable d'un individu à un autre pour sa force et pour ses procédés d'action et de réaction, est en outre exposée à diverses aberrations, dont l'une a reçu le nom de *paramnésie*. La victime de cette illusion croit fermement revoir et revivre, pendant un temps court et fugitif, une tranche de sa vie ; elle s' imagine éprouver à nouveau un état d'âme tout semblable à un état antérieur déjà *ancien*, qui au fond n'a jamais existé en réalité.

Ce phénomène n'est pas rare chez les adultes, mais il me paraît plus fréquent encore chez les enfants et il mérite d'attirer l'attention

des pédagogues, ne serait-ce que pour marquer les dispositions et le tempérament de ceux qui y sont sujets. Cette année, dans une classe de 38 élèves de 13 à 14 ans et au delà, j'en ai compté 11 qui avaient eu de la paramnésie ; je laisse de côté deux autres élèves douteux. Cela nous donne du 30%.

Hâtons-nous d'ajouter qu'il faut se garder de confondre la paramnésie avec les pressentiments véridiques plus ou moins vagues qui se réalisent en gros, quand on retrouve, par exemple, une scène de la nature ou une figure telle qu'on se l'était représentée. Non, la paramnésie est autrement saisissante et précise jusque dans ses menus détails. Du reste, le sens de la vue n'y est en général pas seul intéressé et c'est pourquoi l'on préfère aujourd'hui l'expression de *déjà senti* ou de *déjà vécu* à celle de *déjà vu*, dont on avait fait le synonyme de paramnésie. Ainsi, pour ne choisir des exemples que parmi mes écoliers, — l'un *redira* une phrase que pourtant il prononce pour la première fois ; un autre *regôûtera* un mets exotique qu'il ne connaissait pas ; un troisième *réentendra* dans les mêmes termes les paroles d'un interlocuteur. Toutefois, il faut convenir que la sensation du déjà vu, jointe à une impression *sui generis* de surprise et de légère émotion, constitue presque toujours la dominante dans la paramnésie ; c'est elle qui laisse les traces les plus durables dans la mémoire, tandis que les particularités, les circonstances, les petits faits qui se sont déroulés fort nombreux dans l'espace d'une seconde ou d'une fraction de seconde, sont rapidement oubliés.

D'autre part, le phénomène n'est pas *un*, et je suppose que, lorsqu'il sera mieux connu, il y aura lieu — tant notre cérébration est complexe — d'y établir des sous-divisions. J'entrevois déjà la *paramnésie à dates fixes* dont j'ai découvert un cas que j'ai publié¹, la *paramnésie réduplicative* dont il existe quelques cas cliniques² et dont je publierai bientôt un cas scolaire, la *paramnésie retournée* que j'ai observée récemment chez un écolier et dont je parlerai ailleurs. Mais, sans sortir des généralités, je voudrais indiquer à ceux de mes collègues qui s'intéressent à ce genre de recherches, les espèces de paramnésies qu'ils rencontreront le plus fréquemment parmi leurs élèves. Il me suffira pour cela de quelques citations que j'ai recueillies ces derniers temps.

Elève, n° 1, 14¹/₂ ans : Je lisais, dit-il, un récit de voyage quand, arrivé à une longue phrase, j'étais sûr que je la *relisais* pour la seconde fois. L'avais-je

¹ AUG. LEMAITRE, *Des phénomènes de paramnésie*, Arch. de psychologie, t. III, p. 401, nov. 1903.

² J.-H. CORIAT (of Worcester), *Reduplicative Paramnesia*, The Journal of Nervous and Mental Disease, sept. et oct. 1904.

révée ou l'avait-on imprimée plus haut par erreur ? J'eus beau feuilleter plusieurs pages en arrière, je ne retrouvai pas ma phrase. — Un jour, je rêvai que ma main était couverte d'excréments. Le lendemain matin, en jouant aux gendarmes et aux voleurs, je descendais en courant l'escalier qui se trouve derrière le collège, quand je faillis tomber ; je m'accrochai à la barrière et me salis la main de la façon que j'avais éprouvée dans le rêve, qui me revint à la mémoire au moment même où il se réalisait.

Elève, n° 2, 14 ans : Me promenant à bicyclette à Cartigny où je n'avais pas encore été, je *revis* avec tous ses détails, forme des arbres, coin de route, etc., tout ce que j'avais déjà vu une autre fois, sans savoir où ni comment. — Souvent aussi je *relis*, etc.

Elève, n° 3, 15 ans : En passant par la place des Philosophes, je vis une dame qui montait en voiture comme je l'avais rêvé, avec tous les détails de sa tenue, de sa toilette, etc. — Une autre fois, c'était un accident de bicyclette, arrivé le matin et que j'avais rêvé la nuit. — Dernièrement un cheval pris d'un coup de sang et enfonçant une barrière, je l'avais vu en rêve exactement de la même manière.

Elève, n° 4, 13 1/2 ans : En arrivant à L., où j'allais passer mes vacances et que je ne connaissais pas, une sorte de trouble s'empara de moi et je me dis : « c'est drôle, j'ai déjà vu cet endroit ! » C'était le même village, la même conformation. — Une nuit, j'avais rêvé que maman me disait d'aller faire une commission chez ma tante, et le lendemain je fus bien étonné quand maman me chargea de cette commission, en prononçant les paroles et les mots mêmes que j'avais entendus en rêve.

Elève, n° 5, 15 ans : Exemples tout à fait analogues à ceux de l'élève précédent. Il *revoit* ou *réentend*.

Elève, n° 6, 15 ans : Du 13 avril au 13 juin (je l'avais prié de s'observer pendant un trimestre), il a eu trois paramnésies, savoir : le 18 avril, entre 10 et 11, alors qu'un voisin soufflait à un ami une phrase que ce dernier n'arrivait pas à interpréter ; puis le 24 mai, vers 3 h., pendant qu'il cherchait à résoudre une devinette, où les trente-six premiers chiffres additionnés horizontalement, verticalement et diagonalement, devaient fournir la même somme ; arrivé, dit-il, au chiffre trente-un, j'éprouvai l'avoir déjà vu dans la même position par rapport aux autres chiffres, et à une époque très antérieure à celle où je cherchais ma solution ; enfin, le 29 mai, une paramnésie, moins tenace, qui lui a échappé, parce qu'il a négligé de la noter immédiatement.

Elève, n° 7, 13 ans : A midi, j'avais demandé du pain à papa. En me le donnant, il dit à maman quelque chose qui m'étonna beaucoup, car je croyais lui entendre *redire* les mêmes mots qu'il avait déjà prononcés une fois. — En voyant une personne que je ne connaissais pas encore, il m'est arrivé de la *reconnaître* pour l'avoir déjà vue en rêve auparavant. — Ou bien encore, pendant deux ou trois minutes, il me semble que je suis devenu spectateur, et ceux qui m'entourèrent me paraissent devenus de simples machines, qui marchent ou parlent avec des voix bizarres.

Ce dernier cas est fort intéressant en ceci qu'à la paramnésie s'ajoute le phénomène de la *dépersonnalisation*, pendant lequel on assiste en « spectateur » à une série de représentations, où des

personnages, bien connus, prennent tout à coup aux yeux du sujet une apparence d'étrangeté et de nouveauté.

D'ingénieuses théories ont été proposées pour expliquer la paramnésie, à commencer par celle de l'indépendance des deux lobes du cerveau pour finir par celle des rêves prémonitoires positifs. A mes yeux, et conformément à la théorie de Grasset qui a publié sur ces phénomènes un intéressant article, un mois environ après le mien¹, la paramnésie consiste en une reviviscence consciente de perceptions subconscientes. Elle se produit à l'instant où la conscience distraite revient à elle et se ressoude avec le psychisme inférieur qui s'était séparé d'elle, comme cela arrive lorsqu'on pense à deux choses à la fois ou qu'on regarde sans voir.

Mais alors, nous objectera-t-on, pourquoi tout le monde n'a-t-il pas des paramnésies et les écoliers en particulier qui se laissent facilement distraire ? C'est que, répondrons-nous, il faut y être prédisposé par son tempérament. En passant en revue sous ce rapport les élèves que j'ai observés, je remarque que tous, sans exception, ressortissent au type nerveux et émotionnel et que plus de la moitié ont de l'audition colorée ou une imagination symbolique. Par contre, je n'ai pas constaté, comme Heymans, professeur à Groningen², qui s'est livré, il n'y a pas longtemps, à une enquête sur des adultes, que les paramnétiens fussent, dans leur majorité, peu doués pour les mathématiques. C'est pour moi l'inverse qui est vrai, car sur seize élèves, dont onze observés cette année et cinq auparavant, j'en ai eu huit dont la *supériorité pour les mathématiques* est hors de doute, et deux seulement qui fussent d'une infériorité notable. Les six autres n'étaient ni plus forts, ni plus faibles pour cette branche que pour les autres.

Nous en resterons là, quoique la question soit loin d'être liquidée. A d'autres maintenant de prendre la plume, s'ils le jugent utile et si je puis les convaincre qu'il y aurait grand profit à avoir, sur la paramnésie, et sur une foule d'autres sujets, des contributions provenant de plusieurs écoles.

AUG. LEMAITRE.

LE CINQUANTENAIRE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

A peine terminées les fêtes, vraiment belles et nationales, des « chanteurs suisses », à Zurich, voici de nouvelles réjouissances, d'un caractère également très national : les fêtes du cinquantième anniversaire de la fondation de l'*Ecole polytechnique fédérale*.

¹ J. GRASSET, *La sensation du « Déjà vu »*, *Journal de psychologie*, Paris, t. I, janv.-fév. 1904.

² G. HEYMANS, *Eine Enquête über Depersonalisation und « Fausse Reconnaissance »*, *Zeitschrift für Psychologie*, Bd. 36, Leipzig, 1904.

C'était donc fin juillet la fête de cette école si utile et si prospère, qui déjà rayonne sur toute la Suisse et le monde entier, attirant à elle, et fécondant les intelligences venues de tous les points du globe chercher dans son temple le savoir créateur de toutes les énergies nécessaires à la vie sociale.

Un joli défilé s'était organisé le long de cette charmante avenue qui, depuis le lac, conduit au « Poly ». En tête, derrière la « Stadtmusik », les représentants du Conseil fédéral, puis les membres délégués des Conseils d'Etat des divers cantons.

Toutes ces autorités étaient précédées de leurs huissiers, drapés avec gravité dans leurs longs manteaux aux couleurs cantonales, le chef couvert du tricorne et tenant solennellement en main les lourdes masses sculptées, signes de leurs pouvoirs. Venaient ensuite le Comité d'organisation, le Conseil de l'Ecole, le Directeur et le Corps des professeurs, l'Association des « Anciens élèves », compact et long cortège des plus pittoresque par ce mélange gradué, d'après les dates de promotion, de barbes blanches et de jeunes moustaches, parfois très jeunes, vieillards et adolescents, marchant allègrement aussi gais les uns que les autres ; enfin les élèves de l'Ecole, les Associations, bannière en tête, à cheval, en voiture, parfois à pied. Les autorités, les professeurs à pied, MM. les étudiants en voiture !!... Ceci me paraît bizarre, et je trouve pour mon compte qu'un drapeau flotte avec plus de noblesse lorsque le porte-étendard foule la terre plutôt que le tapis d'un vieux landau. Le corps des *appariteurs* fort nombreux ferme le pittoresque cortège.

Après avoir traversé la ville, on arrive à la Festhalle des chanteurs qui, ma foi, est remplie, et vous savez qu'elle est grande ; c'est donc bien une manifestation *nationale*.

M. le Président du Conseil de l'Ecole, professeur Gnehm, salue les autorités fédérales et cantonales qui honorent de leur présence cette imposante et importante cérémonie. Il fait l'historique de l'Ecole, rappelle le souvenir des gloires qui ont illustré la science et leur pays. Son discours, très noble, est accueilli par des applaudissements nourris de toute l'assistance qui ne perd pas une parole dans cet immense vaisseau.

Le nouveau Directeur de l'Ecole, M. Franel, prend alors la parole.

M. Franel n'est point un inconnu pour vous. Il a débuté brillamment à Lausanne autrefois, et il n'a pas attendu longtemps ici pour occuper une situation incontestable et incontestée.

Il enseigne à l'Ecole polytechnique l'analyse mathématique, la seule branche donnée en français, avec la géométrie descriptive

professée avec talent également par un Vaudois, M. Lacombe. C'est peu, pour les Confédérés de langue française ! Mais aussi la qualité compense-t-elle la quantité.

Clair et précis dans sa didactique, d'une conscience profonde, d'un savoir étendu et souple, M. Franel expose en une langue parfaite et sobre. La nécessité d'être simple ne l'oblige pas à abaisser et à vulgariser son enseignement. Il prouve qu'un vrai et

sincère savant peut être à la fois un savant, un didacticien et un pédagogue.

Bienveillant et ferme, il sait gagner la jeunesse par une générosité et une chaleur naturelles de sentiments. Je ne vous étonnerai donc pas en vous disant que M. Franel est très aimé, comme homme, comme professeur et comme Directeur.

C'est un succès pour la Suisse romande et le canton de Vaud, qu'un homme de si grands mérites et si modeste à la fois, occupe une place pareille.

M. Franel, dans une allocution très applaudie, parce que très sentie, a dit des choses très belles et fort justes. Il est impossible qu'après de telles paroles, MM. les étudiants ne se sentent pas de plus haute et de plus impérieuse



M. le Dr JÉRÔME FRANEL

Ancien professeur à l'Ecole industrielle de Lausanne.
Directeur de l'Ecole polytechnique fédérale.

mission que de porter couleurs et rapières démodées dans une démocratie du vingtième siècle.

Les devoirs, la conscience, la liberté de l'étudiant !... Qu'il a bien parlé, lorsqu'il a dit que les étudiants devaient se donner à l'étude comme des hommes libres et conscients de leurs devoirs !¹

¹ Parlant de la discipline et du régime intérieur de l'Ecole, M. Franel fait d'excellente pédagogie et prononce des paroles que nous tenons à relever dans cette revue et auxquelles nous pouvons souscrire pleinement.

« Il n'est plus possible, de nos jours, de recourir aux procédés de l'ancienne pédagogie qui usait, dans la plus large mesure, du principe d'autorité, qui n'admettait que l'obéissance passive, la règle établie, appliquée souvent sans donner de raisons. La règle doit être acceptée et non subie, acceptée et voulue parce qu'on se rend compte de sa nécessité et non pas seulement parce qu'on vous l'impose.

C'est dire qu'il vaut mieux, au risque de se tromper parfois, traiter les étudiants en personnes toujours raisonnables et conscientes de leur devoir ; si nous le voulons avec suite, avec fermeté, ils finiront par devenir ce que nous voulons qu'ils soient.

La confiance est un levier puissant ; en témoignant de l'estime à nos étudiants, en les supposant capables de se conduire avec discernement, nous les obligeons moralement à nous donner raison. C'est ce que les membres du corps enseignant ont fort bien compris ; en principe, ils sont tous d'accord, ils ont tous l'ambition de former, non seulement des ingénieurs et des chimistes distingués, mais encore des hommes au jugement sain, au cœur viril et ne craignant pas les responsabilités.

Ils peuvent différer d'avis sur les moyens d'atteindre le but, ils ont tous une conviction commune : c'est que l'instruction est inséparable de l'éducation, c'est que la formation du caractère est aussi et même plus importante que l'acquisition des connaissances. »

J'ai compris qu'il voulait opposer la liberté morale à la contrainte. D'autres ont peut-être cru qu'il s'agissait de la liberté de ne pas venir aux cours lorsque le « Commers » a duré trop longtemps dans la nuit ! Serait-ce là la liberté dite « académique ! » ?

Il n'a pas craint non plus de dire qu'il fallait apporter de l'intelligence dans l'application des règlements qui, lorsqu'on les prend à la lettre, sont parfois d'une grande brutalité. Enfin il a parlé comme un homme, non comme un *Schulmeister* ou un moraliste de profession.

Espérons que la race des pédants tend à disparaître, et saluons en ce nouveau directeur l'espoir de la belle et noble jeunesse qui veut honorer la science parce qu'elle constitue une part de gloire de chaque peuple et qu'elle est l'outil principal de l'éducation sociale de l'homme. M. Franel sera un digne successeur de M. Gnehm également très aimé et respecté des étudiants du « Poly ».

Avant de terminer, je veux vous signaler une grande vérité, souvent méconnue, et lancée courageusement par le nouveau Directeur, c'est que, pour rendre de réels services, l'Ecole polytechnique doit exiger de la part des candidats une préparation très sévère et très étendue. C'est que pour lui, — comme pour d'autres qui envisagent l'avenir, — le point capital n'est pas d'entrer, mais de sortir de l'Ecole polytechnique. Ce point de vue est, je le répète trop souvent, méconnu des préparateurs, des candidats et des familles. D'où résulte un déchet de 10,60/0 après la première année

d'étude. Pour arriver au but désirable et désiré, c'est-à-dire pour recevoir avec fruit le haut enseignement de l'Ecole polytechnique, il faut se préparer de longue main aux études supérieures. C'est, en effet, dès l'école secondaire qu'il faut apporter du sérieux et de la précision dans l'enseignement et dans les méthodes. L'école secondaire est la première des pépinières de l'Ecole polytechnique fédérale.

B. ZEBROWSKI.

Société pédagogique vaudoise.

On nous prie de publier le rapport sur l'activité du Comité de la S. P. V. pendant l'exercice 1902-1905. Bon nombre de membres de la S. P. V. n'ont pu se rendre au congrès de Moudon et n'ont, par conséquent, pas eu connaissance de ce travail de nature à les intéresser à plus d'un titre.

RAPPORT

présenté à l'assemblée générale de Moudon, les 2 et 3 juin 1905 sur la marche de la Société pédagogique vaudoise et l'activité du Comité pendant les années 1902-1905.

Arrivés au terme de notre mandat, nous tenons à vous renseigner sur notre activité pendant la dernière période triennale.

Nommés à Morges au mois d'août 1902, nous avons dû nous occuper, dès le début, d'une question d'une grande importance : *l'augmentation des traitements du corps enseignant primaire* qui, depuis assez longtemps déjà, était étudiée et discutée sans qu'aucune solution ne fût encore intervenue.

Vieux de trente ans environ, les traitements ne répondaient plus aux exigences actuelles ; chacun sentait la nécessité de les modifier, mais leur augmentation avait déjà subi maints retards.

Renvoyée une première fois pour faire aboutir plus sûrement la loi sur les nouvelles pensions de retraite, cette question avait dû être ajournée encore lorsque survint l'ère noire des déficits.

De session en session elle était renvoyée ce qui provoquait chaque fois, dans le sein du corps enseignant primaire, un mécontentement et une impatience bien légitimes.

Notre premier soin a donc été de chercher à la faire aboutir, le plus vite possible. A la suite de diverses entrevues avec le chef du Département de l'instruction publique et des cultes, nous avons obtenu de celui-ci l'assurance que *le projet d'augmentation passerait devant le Grand Conseil en novembre 1903 et que les nouveaux traitements partiraient du 1^{er} janvier 1904.*

Tous nos efforts ont alors tendu à rendre favorables à notre cause les députés influents et spécialement les membres de la Commission du Grand Conseil qui, par l'organe de M. Gaudard, député à Vevey devaient rapporter sur cet objet. Nous nous sommes présentés devant cette Commission dont nous avons déjà vu, au préalable, tous les membres individuellement, afin de lui demander d'élever les chiffres proposés par le Conseil d'Etat et de les rapprocher le plus possible de ceux désirés par le corps enseignant.

La Commission du Grand Conseil nous promet de joindre ses efforts aux nôtres et, dans les séances du 12 et du 14 novembre 1903, la première autorité législative du canton de Vaud votait, à l'unanimité, une augmentation sensible des traitements du corps enseignant primaire.

Les anciens traitements étaient de 900 fr. pour les régentes et 1400 pour les régents avec des augmentations pour années de service permettant d'atteindre un maximum de 1050 fr. pour les institutrices et 1600 fr. pour les instituteurs.

Aujourd'hui, les maxima sont élevés de 300 fr. pour les maitresses et 600 fr. pour les maitres.

Il y a donc une amélioration sensible de la situation matérielle des instituteurs et institutrices primaires. Cependant, ce résultat n'a pas été obtenu sans luttes. Il a exigé le concours, la bonne volonté, le travail de plusieurs. Merci donc à tous ceux qui nous ont prêté leur aide bienveillante; merci à M. le conseiller d'Etat Camille Décoppet qui, en alliant le tact et la prudence à la bonne volonté et à l'énergie, a su mener à bien cette question si délicate et si importante. Nous tenons à lui dire combien nous lui en sommes reconnaissants et à lui exprimer publiquement toute notre gratitude. Merci enfin et surtout au Grand Conseil du canton de Vaud. Son vote unanime, en comblant nos vœux les plus chers, nous a prouvé ses sentiments de justice et de bienveillance à notre égard. Il nous a montré, une fois de plus, qu'il ne trompe jamais la confiance de ceux qui s'attendent sincèrement à lui.

Au commencement de 1904, un nuage noir qui devint même menaçant à un moment donné, surgit dans notre ciel que la nouvelle décision du Grand Conseil eût dû rendre parfaitement pur et radieux. Il s'agissait du règlement du solde des anciennes augmentations pour années de service.

Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet, car il est suffisamment connu de chacun. Nous tenons cependant à déclarer que, dans cette affaire, votre Comité a suivi la ligne de conduite qui, au plus près de sa conscience, lui a paru être la meilleure pour le corps enseignant primaire.

Aujourd'hui ce nuage noir s'est dissipé; le corps enseignant a compris que toute agitation nous serait préjudiciable. En oubliant, dans l'intérêt général, cette question si discutée et en ne pensant qu'aux avantages apportés par les nouveaux traitements, il a fait œuvre de sagesse et d'apaisement.

Nous avons aussi voué tous nos soins à la *revision prochaine de la loi du 9 mai 1889* sur l'instruction publique primaire.

A ce sujet nous avons consulté le corps enseignant vaudois, par le moyen des conférences de cercle et de district.

D'après les rapports qui nous sont parvenus, nous avons constaté que la majorité des conférences demandaient la revision des points suivants :

1^o *Vacances du Nouvel-An* ayant pour toutes les écoles du canton une durée d'au moins huit jours.

2^o *Enseignement religieux* facultatif pour le maître comme pour les élèves, sans que les instituteurs qui demandent à en être dispensés subissent une diminution de leur traitement.

3^o *Gratuité du matériel scolaire* étendue à l'enseignement des travaux à l'aiguille.

4^o *Appartement* de l'instituteur comprenant un minimum de *trois chambres* au lieu de deux, comme actuellement.

5^o Rétablissement des *conférences officielles de cercle* (au moins deux par année).

6^o *Fréquentation des écoles d'été, chaque matin* (à part les vacances) *pendant deux heures au minimum* pour les élèves du premier degré ayant douze ans dans l'année, cela en remplacement du système dit des quatre-vingt quatre heures qui se pratique encore dans la plupart des communes rurales et permet à des élèves souvent retardés de rester trois mois sans revenir à l'école.

7^o *Création d'écoles primaires supérieures* soit à la ville, soit à la campagne, dans toutes les localités d'une certaine importance et dont la direction serait confiée à des maîtres porteurs du brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

Une commission dont votre président fait partie a été nommée par le Conseil d'Etat le 14 juillet 1903 dans le but d'étudier la revision de la loi sur l'instruction primaire. Elle a maintenant presque terminé son travail et nous pouvons vous dire qu'elle est des mieux disposée à l'égard des vœux exprimés par le corps enseignant vaudois.

Il est probable que le projet de revision sera discuté au Grand Conseil en novembre prochain. Sans vouloir préjuger de l'avenir, nous avons la ferme conviction que la situation de l'instituteur primaire sera bien différente, à la fin de 1905, de ce qu'elle était en 1902.

A part ces questions qui intéressent le corps enseignant tout entier, nous avons aussi eu à en étudier d'autres ayant plus spécialement trait à la Société pédagogique vaudoise.

La gérance de la *Caisse de secours* nous a obligés à examiner de nombreuses demandes d'argent qui nous sont parvenues. Nous avons accordé une vingtaine de secours variant de 20 à 200 fr. Il nous a été ainsi possible de venir en aide à des veuves et des orphelins, à des collègues malades ou dans le malheur, à d'autres chargés de famille, etc. Souvent nous eussions voulu accorder un secours plus important, mais les faibles ressources dont nous disposions nous obligeaient, malgré nous, à nous restreindre. En effet, les cotisations annuelles n'alimentent la Caisse que de 400 fr. par an, en moyenne. Cette somme est vite dépensée et il faut faire alors appel au fonds de réserve déjà peu considérable lui aussi.

Nous avons été à même de juger de l'utilité de notre Caisse de secours et nous avons étudié le moyen de la transformer ; ce sera le tâche de nos successeurs d'achever cette œuvre et d'assurer par des cotisations individuelles suffisantes un appui financier efficace à toutes les infortunes.

Cela ne sera pas difficile, car le corps enseignant a constamment fait preuve de cœur et de solidarité, ainsi que le prouve la souscription ouverte dernièrement en faveur de la veuve et des orphelins d'un jeune collègue, souscription qui a produit la belle somme de fr. 2600.

Nous ne voulons pas clore notre rapport sur la Caisse de secours sans adresser des remerciements sincères à notre collègue, M. Henri Guignard, instituteur à Vaulion, auteur du chant que vous possédez tous, *Dieu Humanité Patrie*. Le

bénéfice réalisé sur la vente de ce chœur a été versé en entier dans notre fonds de prévoyance.

La *revision des statuts* de notre société a été l'objet de toute notre sollicitude. Un avant-projet a été imprimé puis distribué aux membres de la société aux conférences du printemps 1904.

Les modifications apportées et les vœux exprimés ont donné lieu, après une discussion de l'assemblée des délégués du 10 septembre dernier, au projet que nous vous soumettons et que nous avons fait imprimer à la suite du rapport de M. De Riaz. Nous ne voulons pas nous étendre longuement sur ce sujet. Vous remarquerez néanmoins que nous avons cherché à donner plus d'indépendance aux réunions des sections en les séparant des conférences officielles de district et que nous demandons *1 délégué par 50 membres*. Il ne nous semble pas juste qu'un district qui, comme Lausanne, fournit environ 200 membres à la Société pédagogique vaudoise n'ait droit qu'à un seul délégué et soit placé sur le même pied que d'autres districts dans lesquels notre société ne compte pas 20 membres. En outre, il est équitable que, pour les districts importants du moins, les minorités soient représentées.

Sur le désir manifesté par l'assemblée des délégués, nous avons aussi étudié la question d'une *Caisse de retraite* indépendante de celle de l'Etat. A ce sujet nous avons eu plusieurs entretiens avec M. le professeur *Wilfredo Pareto* lequel nous a fourni tous les renseignements désirables avec chiffres à l'appui.

Les conférences de district ne s'étant pas encore toutes prononcées sur l'opportunité d'une caisse semblable, la création de cette institution s'est trouvée retardée, mais nous avons tout lieu de croire qu'avec de la persévérance et surtout le concours de l'élément jeune, une solution heureuse se produira bientôt.

La création d'un bureau de renseignements et d'un bureau de placement pour instituteurs et institutrices momentanément sans emploi, nous a aussi occupés.

A cet effet, nous avons dressé la liste de tous les instituteurs ayant quitté l'enseignement depuis 1890 avec le genre d'occupation auquel ils se livrent. Le fonctionnement de ce nouveau rouage devra encore être étudié de très près, afin de lui faire produire d'une manière simple et pratique tous les bons résultats qu'on est en droit d'en attendre.

Outre ces questions qui ont demandé un travail de longue haleine, nous avons eu à en examiner d'autres de moindre importance. Nous ne citerons que les principales.

1^o *Des démarches ont été faites auprès des C. F. F. à deux occasions différentes afin d'obtenir des réductions de tarifs pour instituteurs, mais nous n'avons pu aboutir dans le sens désiré.*

2^o Nous avons transmis au Département de l'instruction publique et des cultes *les vœux présentés par les délégués.*

Nous avons eu en général le plaisir de les faire admettre, notamment en ce qui concerne *les feuilles de convocation officielles* pour les conférences de district.

3^o Chaque année, *un subside de fr. 100 a été accordé au Musée scolaire* ensuite de décision de l'assemblée des délégués. Par ce fait même, nous avons eu l'occasion de demander à la direction du Musée scolaire quelques faveurs spé-

ciales à l'égard du corps enseignant, entre autres *l'augmentation du nombre des appareils à projections et des séries de vues.*

4^o Nous avons signé au nom de la Société pédagogique vaudoise *une pétition émanant du Comité des dames suisses* demandant d'élever de 16 à 18 ans l'âge de la capacité matrimoniale des jeunes filles.

5^o La correspondance vaudoise à *l'Educateur*, exercée par M. Ernest Savary pendant plusieurs années, a dû être abandonnée par lui pour raison de santé. Nous nous faisons un devoir d'adresser nos plus chaleureux remerciements à ce collègue pour son dévouement et nous formons les meilleurs vœux pour son prompt et complet rétablissement. M. Savary a été remplacé, d'abord provisoirement, puis, définitivement, par M. Paul-E. Mayor, instituteur à Lavey-village. M. Mayor ayant dû renoncer à cette charge par suite de nouvelles occupations ne lui permettant plus d'y consacrer tout le temps voulu, votre Comité a dû se charger, à regret et après plusieurs démarches infructueuses auprès d'autres collègues, de remplir par intérim la place de correspondant vaudois à *l'Educateur*.

6^o Nous avons adressé au Conseil d'Etat une demande dans le but de faire reconnaître notre Caisse de secours comme *personne morale*. Dans le cours de la session de novembre, le Grand Conseil, sur préavis du Conseil d'Etat, a accordé la personnalité morale à la Caisse de secours de la Société pédagogique vaudoise.

Enfin, votre Comité a dû vous représenter dans diverses circonstances : passage des *instituteurs français* à Genève et à Lausanne ; *réunions annuelles des maîtres secondaires* ; *Congrès de la Société pédagogique romande*, à Neuchâtel ; fête donnée par la municipalité de *Payerne* à l'occasion de la cinquantième année d'enseignement de notre collègue, M. Fritz Savary-Bocion ; comité nommé en vue de *l'érection d'un monument au poète Juste Olivier*, etc., etc.

Tout cela a exigé de notre part une correspondance énorme, une cinquantaine de séances du comité, six assemblées des délégués, la composition et l'envoi d'une dizaine de circulaires, tant aux délégués qu'aux membres de la Société, des courses nombreuses, etc.

S'il ne nous a pas toujours été possible de contenter tout le monde, si quelques questions n'ont pas reçu la solution désirée, vous voudrez bien user d'indulgence à notre égard et vous souvenir que nous sommes instituteurs en fonctions, au même titre que vous, et que tout ce travail a dû être fait en dehors de nos heures de classe et de nos autres occupations.

Dans quelques instants, vous allez discuter les statuts dont le projet a été joint au rapport de M. De Riaz.

Nous ne voulons en aucune manière influencer vos décisions. Toutefois, nous tenons à vous entretenir brièvement de l'article concernant la cotisation annuelle et à vous expliquer pourquoi nous avons cru devoir la fixer à *deux francs* au lieu de *un franc* comme elle l'était autrefois.

Pour une association d'un millier de membres, ayant les charges et les responsabilités de la Société pédagogique vaudoise, un budget de mille francs ne peut absolument pas suffire.

En effet, il faut annuellement déduire de cette somme :

1^o 150 fr. en moyenne pour les non-abonnés à *l'Educateur*. La Société péda-

gogique vaudoise est une section de la Société pédagogique romande, dont *l'Eduteur* est l'organe et le prix d'abonnement la cotisation. Pour chaque membre de la Société pédagogique vaudoise non abonné à *l'Eduteur*, nous devons payer une finance annuelle de fr. 0,50. Dans certaines années, ce chiffre de 150 fr. a été même assez fortement dépassé.

2^o 150 fr. représentant le coût des couronnes mortuaires.

3^o 100 fr. votés généralement comme subvention au Musée scolaire.

4^o 100 fr. montant des indemnités payées aux délégués pour une seule assemblée.

5^o 150 fr., annuité à prévoir pour les dépenses incombant à la Société à l'occasion de chaque congrès (subsidés, impression du rapport, etc.).

6^o 100 fr. pour frais d'impression (circulaires, carnets à souches, etc.).

Il ne reste ainsi que 250 fr. pour tous les autres frais d'administration (séances du comité, courses, correspondance, etc.).

Cette somme est tout à fait insuffisante, car il est des questions qui exigent des assemblées de délégués extraordinaires, des circulaires supplémentaires, des démarches nombreuses.

C'était le cas de celles dont nous avons eu à nous occuper.

Parfois, par raison d'économie, ne possédant pas les fonds suffisants, nous avons renoncé à convoquer les délégués ou à adresser à tous les membres une circulaire imprimée (dont le coût eût été de 100 fr.).

Ce fut un tort, nous ne l'avons malheureusement reconnu que trop tard. Il est absolument nécessaire que tous les membres de la Société soient régulièrement renseignés et puissent être consultés à l'occasion. Il est indispensable aussi que le Comité puisse prendre, aussi souvent que cela est nécessaire, l'avis des délégués, et leur soumettre, en temps utile, toutes les questions importantes.

Ce sont ces considérations qui nous ont déjà engagés à élever de cinquante centimes la cotisation des deux dernières années et à prévoir dans les nouveaux statuts une finance annuelle de deux francs. La plupart des sections de la société pédagogique romande ont une cotisation supérieure à ce chiffre; celle des Genevois est de 4 fr.

L'argent, dit-on, est le nerf de la guerre. Une société comme la nôtre, chargée non seulement d'étudier des sujets pédagogiques, mais s'occupant aussi des intérêts matériels de ses membres, doit avoir en caisse des fonds suffisants pour le moment de la lutte. Armez donc de ce côté-là nos successeurs, mieux que nous ne l'avons été nous-mêmes. Il y va de la vie et de l'avenir de la Société pédagogique vaudoise. C'est pour cela que nous nous sommes permis d'attirer sérieusement votre attention sur l'article 6 du projet de statuts.

En 1902, notre Société comptait 1002 membres. Ce nombre est descendu à 984 en 1903 et à 840 en 1904. Il est remonté à 920 en 1905.

Le corps enseignant primaire est composé de 1100 instituteurs et institutrices.

La Société pédagogique vaudoise ne devrait donc pas avoir 900 ou 1000 membres, mais 1100 ou 1150 si l'on veut tenir compte des membres auxiliaires, presque tous d'anciens instituteurs désireux de rester avec nous. En un mot, elle devrait réunir dans son sein tous les instituteurs et institutrices du canton, sans exception aucune.

Quelques-uns de nos collègues n'ont jamais fait partie de la société, par ques-

tion de principe, afin d'être complètement indépendants; d'autres négligent d'en être membres par indifférence; d'autres refusent la carte pour des motifs particuliers, etc.

Chaque année, il y a ainsi environ *deux cents abstentions* (un peu plus ou un peu moins).

Ce fait est vraiment regrettable, car chacun devrait comprendre que l'union seule fait la force.

Puisse la revision des statuts, en donnant satisfaction à chacun, nous permettre d'atteindre ce but !

Ainsi seulement, nous appuyant les uns sur les autres, forts parce qu'unis, nous arriverons à former une Société pédagogique vaudoise vraiment durable et prospère, digne de la noble tâche que nous nous sommes tracée et du but élevé que nous poursuivons.

C'est dans ce désir que nous terminons notre rapport, vous présentant, Mesdames, Messieurs et chers collègues, nos remerciements pour la confiance que vous nous avez témoignée et nos bien cordiales salutations.

Pour le Comité : Le président, F. MEYER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — † **Mme Louise Badan**. — Le 6 écoulé, à Sullens, on a enterré Mme Louise Badan, ancienne institutrice. En 1873, elle débuta dans l'enseignement, à Orbe. En 1881, elle était appelée à Sullens pour diriger la seconde école de cette localité. Mais cette femme de devoir ne devait pas accomplir toute la tâche qu'elle s'était proposée; en 1898, la maladie lui imposa une retraite prématurée. Dès lors, sa santé s'améliora; l'on se plaisait à espérer pour elle de longs et heureux jours. Le destin en décida autrement: en mai dernier, la maladie l'atteignit de nouveau.

Sur la tombe, M. Spiro, pasteur, fit une allocution émouvante dans laquelle il rappela les hautes qualités de notre vaillante collègue. Très sociable, énergique et douce à la fois, elle sut triompher de toutes les difficultés de sa vocation.

Ses nombreux élèves garderont d'elle un souvenir ému et reconnaissant.

A. C.

VALAIS. — **Ecoles normales**. — L'ouverture du cours 1905-06 est fixée au 4 septembre pour les élèves-instituteurs et pour les élèves-institutrices des deux langues.

Les examens d'admission pour le cours de première année se tiendront à Sion, le 16 août pour les districts de Sion, Conthey, Hérens et Sierre, pour les aspirants, et le 17 pour les aspirantes; ils se tiendront à Martigny, le 13 août pour les aspirants et le lendemain pour les aspirantes, pour les districts de Martigny, Entremont, St-Maurice et Monthey.

Le Département de l'instruction publique rappelle les dispositions suivantes du règlement d'admissibilité :

Tout candidat ne sera admis à subir les examens que s'il a préalablement adressé au Département, en même temps que son inscription, les pièces requises

lesquelles consistent en : 1^o Un acte de naissance délivré par l'officier d'état civil et constatant qu'il a 15 ans accomplis au moins et 25 ans au plus. — 2^o Un certificat médical, constatant qu'il a été vacciné et qu'il n'est atteint d'aucune infirmité ou d'aucun vice de constitution qui le rende impropre pour l'enseignement. — 3^o Des certificats de moralité délivrés par les autorités ecclésiastiques des communes où il aura résidé depuis l'âge de 13 ans. — 4^o L'engagement écrit de servir au moins pendant 8 ans dans l'enseignement primaire, accompagné d'un cautionnement régulier pour garantir le remboursement des subsides qu'il serait dans le cas de recevoir de l'Etat.

Tous les élèves admis à suivre le cours doivent, chaque année, en entrant, effectuer à la caisse d'Etat un dépôt de 150 francs à valoir sur les frais de pension à leur charge.

La durée des études est actuellement de 3 ans.

***** Examens préparatoires au recrutement.** — Les Départements militaire et de l'instruction publique portent à la connaissance des intéressés que les examens préparatoires au recrutement se tiendront aux lieux et jours ci-après indiqués, dès 8 heures du matin.

A *Sierre*, le 24 août, pour les communes de la rive droite et le 25 pour les communes de la rive gauche.

A *Sion*, le 28 août, pour les communes d'Ayent, Arbaz, Bramois, Grimisuat, Salins et Veysonnaz ; le 29, pour celles de Sion et de Savièse et le 30 même lieu, pour Nendaz et Conthey.

A *Vex*, le 26 août, pour le district d'Hérens, moins Ayent.

A *Chamoson*, le 31 août, pour les communes de Chamoson, Ardon et Vétroz.

A *Leytron*, le 1^{er} septembre, pour les communes de Leytron, Riddes, Saillon, Saxon, Isérable et Fully.

A *Martigny-Ville*, le 2 septembre, pour les autres communes du district de Martigny.

A *Bagnes*, le 4 septembre, pour Bagnes et Vollèges et à Orsières, le lendemain pour les autres communes d'Entremont.

A *St-Maurice*, le 6 septembre, pour le district de ce nom.

A *Monthey*, le 7 septembre, pour Monthey, Collombey et les communes de la vallée.

A *Vouvry*, le 9 septembre, pour Vouvry, Vionnaz, Port-Valais et Saint-Gingolph.

1^o Avant les examens préfixés, MM. les chefs de section feront l'appel des recrues. Celles qui, sans motifs légitimes feraient défaut aux examens, seront punies des peines prévues par l'arrêté sur la matière.

2^o Les communes mettront à la disposition des examinateurs, un local convenable et fourniront aux élèves le matériel nécessaire (encre, plumes, papier, buvard).

3^o Tous les jeunes gens qui se présenteront devant la commission pédagogique, au jour du recrutement, doivent être munis des déclarations suivantes : a) Une attestation officielle certifiant l'école fréquentée en dernier lieu, soit pendant la dernière année scolaire obligatoire. (Le livret scolaire tient lieu de cette pièce). b) Une déclaration constatant que le cours préparatoire a été suivi. Elle doit être portée sur le formulaire imprimé remis dans ce but pour chaque recrue.

Les recrues n'obtiendront leur livret de service qu'après avoir remis à la Commission pédagogique les deux déclarations ci-dessus indiquées.

Alph. MICHAUD.

REVUE DE LA SUISSE ALLEMANDE

Les *Cours de vacances de Bâle* ont été suivis par 15 maîtres de Bâle-Ville, 10 de Lucerne, 8 de Neuchâtel, 7 du canton de Vaud, 6 des Grisons, 5 de Zurich, 4 d'Argovie, 3 de Genève, 2 du Tessin, de Schaffhouse, Thurgovie et Saint-Gall, 1 d'Appenzel Rhodes int., 1 du Grand-Duché de Bade, 3 de la Pologne russe et 1 de Turquie. Parmi les 73 participants on comptait 12 instituteurs, 24 institutrices, 2 professeurs, 1 directeur d'école, 1 pharmacien, 1 jardinier, 1 élève missionnaire et 1 particulier.

D'après une statistique du Dr Schmid, à Berne, il y a actuellement, en Suisse, encore 9 cantons et 5 demi-cantons sans aucune prescription concernant les exercices de gymnastique avant l'âge de 10 ans. Trois cantons demandent des exercices corporels, mais sans rien spécifier. Seuls 7 cantons et un demi-canton ont fixé dans la loi une heure ou deux par semaine d'exercices corporels.

La caisse de secours des instituteurs du *canton de Saint-Gall*, a eu, en 1904, une recette de 135 695 fr. (intérêts 32 511 fr.; contributions des maîtres et des communes 50 925 fr.; contribution du canton 21 975 fr.; subside de la Confédération 30 034 fr.; remboursement d'un subside 250 fr.) Les dépenses qui ascendent à 83 346 fr. se répartissent ainsi : pensions à 85 maîtres, 45 105 fr.; à 106 veuves, 24 617 fr.; à 46 orphelins 3624 fr.; augmentations à des maîtres invalides (de 20 à 200 fr.) 10 000 fr. 52 349 fr. ont été versés au fonds de réserve; la fortune était, au 31 décembre, de 849 233 fr.

Dans l'année scolaire 1904/05, le même canton comptait 214 écoles complémentaires, en augmentation de 9 sur l'année précédente. 42 communes, possédant 59 classes, en avaient déclaré la fréquentation obligatoire pour de certaines classes d'âge. 87 écoles d'ouvrages (augmentation de 5) permettaient aux jeunes filles de compléter leurs connaissances dans ces branches-là. Toutes ces écoles ont reçu un subside cantonal se montant à 18 115 fr. Le Département de l'instruction publique prépare une organisation uniforme des écoles complémentaires qui seront probablement toutes soumises à la direction du même département au lieu de l'être à celle de deux, comme actuellement.

Nous lisons dans le rapport annuel de l'*Ecole de discipline d'Aarburg*, qui comptait 59 détenus et élèves, que c'est le vol qui a causé l'internement de la plupart de ceux-ci. Mais immédiatement après vient le délit de mœurs. L'alcool et la trop grande liberté en dehors des leçons, unie au goût du plaisir et de l'oisiveté ont engendré la majorité des fautes et délits. Il serait de toute nécessité de créer un établissement similaire pour les jeunes filles. De 38 élèves ayant appris un métier, 30 lui sont restés fidèles et gagnent maintenant leur vie honnêtement. Les leçons se donnent en allemand et en français.

La société des colonies de vacances de *Bienne* a envoyé 84 enfants faibles et malades faire, en deux groupes, un séjour de trois semaines dans la station qu'elle possède près de Douanne. D'autres enfants recevront des bons de lait et de pain.

PARTIE PRATIQUE

Ce qu'apprennent nos écoliers dans les promenades en commun.

Lettres à une institutrice.

MADemoiselle,

Vous me disiez dernièrement que votre classe vous causait quelque satisfaction par sa docilité et le soin consciencieux que la plupart de vos élèves apportaient à leurs travaux ; mais, en revanche, vous vous plaigniez de l'indifférence d'un certain nombre d'esprits peu assidus aux choses de l'école, et pourtant intelligents, observateurs, pratiques, doués d'imagination et capables de devenir, malgré tout, de bons et utiles citoyens.

D'autre part, votre inspecteur scolaire, lors de sa dernière visite, tout en rendant hommage à votre travail et au zèle que vous mettez à l'accomplissement de vos devoirs d'institutrice d'une classe élémentaire, ajoutait ceci :

« Je constate avec plaisir que vous vous donnez à votre école et que vos élèves vous sont attachés. Mais il y a dans votre enseignement trop de généralités et pas assez de faits, trop de définitions et trop peu de démonstrations ; en un mot, vous ne faites pas suffisamment appel aux sens de l'enfant et son activité en souffre fatalement. Il ne met pas dans les leçons l'entrain que vous voudriez et son apathie vous étonne et vous peine. Le remède n'est pas difficile à trouver, mademoiselle, il faut déplacer — permettez-moi l'expression — votre *base d'opération*. Au lieu de mots et de formules, prenez des choses et des faits. Remplacez les livres et les cahiers par la nature et la vie. Sortez avec vos élèves, mêlez-vous à leur vie au grand air, jouissez et admirez avec eux. Et de retour dans la salle d'école, parlez ensemble de tout ce que vous avez vu et appris. Je serais bien surpris que l'aspect de votre classe — où il fait encore un peu froid — n'en soit pas égayé et ranimé ».

Cette déclaration vous a, je le comprends, passablement donné à réfléchir, car vous avez senti qu'elle était aussi juste que franchement exprimée.

Vous me demandez de vous aider à trouver une meilleure voie, et en particulier de vous montrer comment il convient d'organiser *pratiquement* cette éducation en plein soleil, sous la voûte bleue. Je le ferai d'autant plus volontiers que, si convaincu que je sois de la valeur de ce qu'on pourrait appeler *l'école nouvelle*, je me fraie aussi un chemin encore encombré de toutes sortes de vieux préjugés et peut-être aussi exposé au penchant des illusions de la nouveauté.

Vous savez par expérience ce que l'étude entre quatre murs peut nous apprendre. C'est elle qui vous a enrichie, ainsi que moi, des trésors intellectuels que nous apporte l'école primaire. Et je ne veux pas en diminuer le mérite et la nécessité. Mon intention est de vous montrer par de simples exemples *ce que mes écoliers ont appris dans leurs promenades en commun*, puis, *a posteriori*, de vous dire ce que peuvent apprendre vos élèves et, en général, les enfants qui sont exercés à étudier en plein air.

Mon école est composée de petits citadins des deux sexes, âgés de sept à neuf ans. Elle compte quarante élèves. Le nombre des heures de leçons est de vingt-huit par semaine au maximum, y compris les heures de gymnastique. Nous pouvons sortir, moyennant l'autorisation officielle réglementaire, le matin ou l'après-midi ; mais très rarement nos promenades d'étude atteignent l'espace

d'une heure chacune, fort souvent elles ne durent que vingt à quarante minutes. Je conçois qu'au village ce soit plus difficile de faire cela en si peu de temps. Mais il nous arrive de devoir quitter notre salle plus d'une fois dans la même semaine. Vous verrez bien, j'espère, que ce n'est pas du temps perdu.

Les sujets d'observation ne constituent pas non plus un programme systématiquement ordonné; j'y mets intentionnellement une certaine élasticité et même de l'imprévu ou de l'inattendu, comme il y en a dans la vie. Les objets étudiés touchent à des domaines bien divers : dessin, géométrie, architecture, arithmétique, géographie, astronomie, météorologie, botanique, zoologie, physique, technique, agriculture, géologie, histoire, arts plastiques, industrie, commerce, administration, etc.

Ces études fragmentaires faites sur le vif ne reçoivent jamais une forme achevée. Il ne faut pas viser à être complet, mais simplement à être vrai et, si possible, précis. Les petits observateurs sont habitués à se mouvoir librement, pour mieux voir ou mieux entendre; mais ils reprennent d'eux-mêmes, après l'expérimentation, leur place respective. La bonne discipline n'est pas celle du silence et de l'immobilité.

Mes petits écoliers ont dû apprendre à marcher avec un peu d'ordre en groupes ou en lignes, à se rendre compte de l'espace parcouru après un certain nombre de pas. Ils distinguent leur droite et leur gauche, le levant et le couchant, le nord et le midi. Ils s'exercent à comparer une longueur à une hauteur et à évaluer approximativement des distances jusqu'à cent mètres.

Ils acquièrent la connaissance des formes par la vue des objets de la nature, l'étude des feuilles, des fleurs et des fruits, ou par l'analyse des choses artificielles, portes, fenêtres, façades, places, préaux, monuments, etc.

C'est peut-être dans le domaine des couleurs que se manifeste surtout l'avantage de l'étude en plein air. Comment voulez-vous que l'école donne l'idée juste du bleu du ciel et du vert du sapin? Où voulez-vous trouver le jaune plus beau et plus vif que sur les pétales des renoncules et des potentilles? Et c'est s'illusionner profondément que de croire que l'enfant voit les beautés sans y être invité. L'expérience de tous les jours montre le contraire.

Nous observons donc les couleurs des nuages à l'horizon, des rives du lac, de la prairie au printemps, de la forêt en automne; nous comparons et rapprochons les diverses nuances de gris, de bleu, de rouge, non pas sur des soies et des laines teintes, mais sur des matières naturellement colorées, des pierres, des roches, des cristaux, des couches atmosphériques, des météores.

L'idée du nombre et de l'étendue ne peut être fournie à nos enfants d'une manière plus intéressante et plus juste que par la vue directe des objets de grandes dimensions ou par des distances effectivement parcourues. Nous comptons les marches des escaliers, les fenêtres de la maison, les membres de la famille, les animaux domestiques de la ferme, les arbres de la promenade, les pans du clocher, les places publiques de la ville, les faubourgs, les voies ferrées qui aboutissent à la gare centrale. Nous évaluons les distances parcourues d'après le temps du trajet et la vitesse des petits voyageurs. La grandeur relative des surfaces étudiées (places, étangs, réservoirs, jardins, etc.) se calcule au moyen du dessin de proportion tracé au tableau noir.

Les promenades scolaires donnent l'occasion d'assister à des phénomènes instructifs, à des scènes intéressantes que l'enseignement ni l'image ne sont capa-

bles de faire connaître avec exactitude : un arc-en-ciel doit être vu de ses yeux, contemplé, décrit séance tenante et non de chic. Comment parler de la marche d'un train, d'un bateau à vapeur ; comment décrire une machine, un véhicule, un météore, un astre, si on ne les a observés et analysés avec attention ? Voilà pourquoi nous nous arrêtons ensemble au bord du lac avant l'arrivée du bateau, près de la ligne ferrée, sur le pont d'une rivière, au sommet d'une colline, au fond d'un vallon, partout où quelque chose de nouveau s'offre à nos regards. Et là, chacun dit ce qu'il pense et ce qu'il sent.

Nous parcourons les rues de notre ville au pas des flâneurs, et, comme ceux-ci, nous stationnons quelques instants devant l'étalage d'un beau magasin, près d'un chantier, à l'entrée d'un atelier. Jamais nous n'avons été mal accueillis ; c'est même avec bienveillance que patrons, ouvriers, dames de magasin nous suivent des yeux et prêtent l'oreille à nos conversations.

Notez bien que nous nous gardons de prolonger ces moments de sortie au-delà du temps convenable ; il faut éviter à tout prix la fatigue et l'ennui. A la ville, on peut voir quantité de choses en dix ou quinze minutes ; il suffit de bien employer son temps. Et que de choses utiles nos enfants apprennent ainsi presque sans effort ! Ils s'attachent à ce qui les frappe et l'observent à leur aise ; ils lisent avec curiosité les enseignes, les réclames, les adresses, les noms et les numéros des rues. Ils sont sollicités à réfléchir sur le résultat de leurs observations et à compléter leur travail dans de nouvelles promenades. Peu à peu, ils acquièrent l'habitude de voir vite et bien. Ils apprennent aussi à se comporter poliment entre eux et à l'égard du public.

Cette éducation de l'enfant dans la rue doit se faire par les soins de l'école puisque la famille la néglige le plus souvent.

(A suivre.)

U. B.

SUJETS DE COMPOSITION POUR LES MOIS D'AOUT ET SEPTEMBRE

Degré supérieur. (Troisième année du programme.)

1. *Un enfant courageux.* — Lire aux élèves le récit que nous donnons plus loin, en faire trouver les idées principales, les écrire au tableau noir ; nous aurons ainsi le plan de notre composition.

2. *Pestalozzi à Stanz.* — Etude de la gravure de l'Histoire illustrée de la Suisse, page 158. — Faire rappeler aux enfants : 1. Causes de la révolte dans le Nidwald. 2. La résistance acharnée des montagnards. — 3. Le sac de Stanz. — 4. La misère de nombreux orphelins. — 5. Le dévouement de Pestalozzi qui cherche, non seulement à les nourrir, mais à les instruire et à les éduquer.

3. *Le cœur.* — Position du cœur dans la poitrine. Division : cœur gauche et cœur droit. — Oreillettes et ventricules. — Artères et veines. — Fonction du cœur. — Maladies du cœur.

4. *Le dernier jour d'un champ de blé.* — Juillet est venu, le blé est bon à couper. — Aspect du champ. — Arrivée des moissonneurs. — Les nids d'alouettes. — Faucheurs, ramasseurs, lieurs. — Les voitures. — Les glaneuses. — Le retour à la ferme.

5. (Pour les filles.) *La lessive.* — Expliquer comment on fait la lessive, en indiquant les différentes opérations qu'elle comprend.

6. *Un ouvrier passe tous ses loisirs au cabaret ; un camarade d'atelier s'occupe*

au contraire de ses enfants et cherche à développer son instruction. Montrer ce qui arrive à chacun d'eux au point de vue de la santé et du bonheur de la famille. (Ce sujet peut se traiter sous forme de lettre.)

Degré intermédiaire. (Programme de troisième année.)

1. *Négligence*. (Dupraz et Bonjour, p. 169.) — Lire le morceau et en dégager les idées générales qui formeront le plan de la composition.

2. *La libellule*. — Plan : 1. Habitat. — 2. Nourriture. — 3. Description du corps. — 4. Métamorphoses. — 5. Famille et espèces. (Voir plus loin.)

3. *Le ruisseau*. (Après une promenade au bord d'un petit cours d'eau.) — Plan. 1. La ou les sources. — 2. Le lit. — 3. Les bords et les plantes qui y croissent. — 4. Les animaux qui vivent dans le ruisseau. — 5. La rivière qui reçoit ses eaux.

4. *Lettre à un frère absent pour lui raconter la fête du village*. E. S.

RÉSUMÉ D'UNE LEÇON DE CHOSES

Degré intermédiaire.

La libellule.

Introduction. — Lors de notre promenade dans les marais de M., nous avons vu de jolis insectes qui volaient au-dessus du ruisseau. Qui se souvient de leur nom ? Les demoiselles ou libellules. Nous en avons saisi quelques unes et nous voulons maintenant les étudier ensemble.

Habitat. — Les libellules vivent dans les marais, au bord des ruisseaux, surtout dans les endroits où abondent les joncs et d'autres plantes aquatiques.

Nourriture. — Elles sont exclusivement carnivores, même à l'état de larves. Elles se nourrissent de mouches, de papillons, etc., qu'elles attrapent au vol. Ce sont donc des animaux utiles qu'il faut protéger, sauf dans les environs des ruches, car elles tuent les abeilles.

Description du corps. — Les libellules ont un corps très allongé, souvent paré de belles couleurs. La tête est grosse, surmontée de petites antennes. Les yeux sont énormes, composés de plusieurs milliers d'yeux simples, accompagnés de trois ocelles ou petits yeux lisses placés sur le sommet de la tête. La bouche est armée de plusieurs mâchoires garnies de dents aiguës. Le thorax possède quatre ailes très fines, souvent ornées de couleurs brillantes, et six pattes. L'abdomen est très allongé, formé de plusieurs anneaux souvent teintés de jaune ou de bleu.

Métamorphoses. — Les libellules pondent leurs œufs dans l'eau. Ceux-ci tombent dans la vase et, au bout de quelques jours, il en sort des larves. Celles-ci sont aquatiques et respirent par des branchies disposées à la partie terminale du tube digestif. Massives, peu agiles, le corps couvert de boue, elles ne pourraient que difficilement trouver leur nourriture si la nature ne les avait pourvues d'un appareil fort curieux qui n'est qu'une simple modification de la lèvre inférieure. « Cet appareil se compose d'une palette, munie à l'extrémité de deux crochets et montée sur une longue tige articulée ; le tout habituellement replié sous le menton, mais quand la larve de la libellule veut saisir une proie, elle s'en approche lentement, allonge brusquement sa lèvre inférieure qui va saisir la victime entre les deux crochets et la ramène à la bouche où elle est aussitôt broyée. » (E. Dongé, Insectes.)

La larve se transforme en nymphe qui se nourrit de la même manière. Quand celle-ci est prête à se métamorphoser en insecte parfait, elle sort de l'eau en se hissant le long d'un roseau. La peau se fend sur le dos, la libellule se dégage peu à peu, puis, lorsque ses organes se sont quelque peu durcis au soleil, ce qui arrive au bout d'une ou deux heures, elle s'envole.

Famille et espèces. — La libellule appartient à la famille des *Névroptères*, avec les *Termites* et les *Ephémères*. On en distingue un grand nombre d'espèces. Les principales sont la *Libellule commune* et la *Libellule déprimée*. Cette dernière tire son nom de ce que son abdomen est élargi latéralement au lieu d'être cylindrique comme dans les autres libellules.

Généralisation : Revue rapide des insectes étudiés au degré intermédiaire : hanneton, abeille, fourmi, etc., et en tirer les caractères généraux de cette classe d'animaux invertébrés.

E. S.

RÉDACTION

Un enfant courageux.

Six petits bergers gardaient leurs troupeaux dans un pré. Tout à coup, ils virent sur la route un chien de forte taille qui passait, la gueule pleine de bave. « Un chien fou ! » s'écrièrent-ils, le mot fou étant pour eux synonyme d'enragé. A leur vue, l'animal quitte la route pour se précipiter sur eux.

La bande des enfants se sauve en poussant des cris. Le plus âgé, qui était dans sa quinzième année, J.-B. Jupille, voulut protéger la fuite de ses camarades. Armé de son fouet, il marche droit sur l'animal. D'un bond, le chien se jette sur Jupille et lui mord la main gauche.

Une lutte s'engage, Jupille terrasse le chien. Puis, de sa main droite, il lui ouvre la gueule pour dégager sa main gauche, toujours serrée comme dans un étau. Il y parvient, mais sa main droite reçoit à son tour de graves morsures. Il lutte encore. Il saisit le chien par le cou. Pendant le combat, son fouet était tombé. Il appelle son petit frère, qui revient sur ses pas, ramasse et apporte le fouet. De la lanière, Jupille lie la gueule du chien. Prenant alors son sabot, il frappe et assomme l'animal. Enfin, pour être bien sûr que la bête ne mordra plus, ne bougera plus, il la traîne jusqu'au ruisseau qui coule le long du pré. Il lui tient plusieurs minutes la tête sous l'eau. Le chien est bien mort. Dès lors, plus de danger pour les autres enfants.

Rentré à la maison, on lui pansa ses nombreuses plaies et on envoya chercher le cadavre du chien. L'autopsie faite par deux vétérinaires prouva que l'animal était enragé. Jupille fut envoyé à Paris chez le savant Pasteur qui venait de trouver un traitement pour cette terrible maladie qu'on appelle la rage; mais on ne l'avait encore appliqué que sur un enfant. Jupille fut soigné et guéri. Son courage lui valut une belle récompense de l'Académie française.

D'après VALÉRY-RADOT. — La vie de Pasteur.

Les fenaisons à la montagne.

Les fenaisons, toujours tardives à la montagne, avaient, cette année-là, commencé dans la seconde semaine de juillet. On entendait partout, dans la vaste campagne, le roulement des chars sur le plancher sonore des granges, et le soir,

dans l'air tranquille, la vibration des faux qu'on battait au seuil des fermes. Une animation de travail et de bruit se fait entendre déjà dès les trois heures du matin, alors que tout le monde s'en va faucher au clair de lune l'herbe lourde de rosée.

Ces heures, pleines encore du mystérieux silence de la nuit, mais belles déjà de la promesse du jour, sont les meilleures de toutes.

Sur la pente toute grise de rosée que couronnaient les grands bois noirs, les vaches descendaient lentement, au tintement doux de leurs sonnailles. Le ciel était d'un gris très pâle où se mourait la lune pâissante, et l'étoile du matin était blanche comme une perle. Tout ce gris et toutes ces pâleurs formaient un paysage exquis, noyé de tendresse et de rêve. Parfois une note indécise, le bonjour d'un oiseau à peine réveillé, glissait sous les branches, et, des autres nids qui voulaient dormir encore, montait un léger pépiement de reproche, puis, tout se taisait de nouveau... Ah ! cet air frais des beaux matins, comme il rafraîchit et fortifie le cœur, comme le baume discret de ce grand silence s'étend doucement sur tout votre être ! On aurait beau posséder du chagrin, quand la première alouette s'élance d'un sillon comme une fusée vers le ciel, on tressaille avec elle de la simple joie de vivre.

Quand on arrivait au pré que bordaient des noisetiers touffus et des aubépines qui dessinaient leurs brindilles comme des coups de crayon sur le ciel pâle, les faucheurs se rangeaient en ligne. La première faux partait, décrivant un grand demi-cercle parmi les hautes fleurs serrées dont on ne distinguait pas encore les couleurs et qu'elle couchait pêle-mêle, et tous les bras robustes se tendaient, prêts à partir à leur tour. On voyait dans le crépuscule transparent passer à temps mesurés l'éclair recourbé des lames qui sifflaient en tranchant les tiges tendres et mouillées.

Les andains s'alignaient, réguliers, comme un remous que l'aube effleurait d'une douce blancheur. De temps en temps on s'arrêtait pour affiler l'acier émoussé ; la pierre noire que l'on tirait de l'étui de bois suspendu à la ceinture passait deux ou trois fois en grinçant au fil de la lame, puis l'on recommençait après avoir échangé un mot sur l'épaisseur de l'herbe ou sur les taupinières plus nombreuses que l'été dernier.

Alors le soleil perçait de sa première flèche la frange de sapins au sommet des pâtures, et tout d'un coup la rosée étincelait, et des buées blanches montaient de la terre et flottaient sur les andains, comme un linceul léger sur les fleurs mortes. C'était à ce moment qu'on s'arrêtait pour observer dans le ciel comment les nuages se comportaient, et, dans le creux du vallon, si les brouillard montaient bien.

Quand les nuages rougissaient à l'Orient, et que les vapeurs se traînaient, déchirées, on cessait de faucher. « Inutile de mettre à bas plus d'herbe, elle ne sécherait pas, disait le patron. Allons voir si la soupe est prête ».

Et tout le monde, patron, fils et ouvriers, redescendait le long des prés, chacun sa faux sur l'épaule, plus gai qu'en montant, retrempé par le bon travail, ce bienfaiteur de notre humanité, qui nous guérit et nous console souvent de bien des peines.

(L. D.)

T. COMBE

DICTÉES

Degré supérieur.

Le cyclone.

Le vent ne se propage jamais en ligne droite. S'il en était ainsi, c'est qu'il ne rencontrerait dans sa course aucune des saillies du relief terrestre et ne se heurterait point à d'autres masses d'air, soit tranquilles, soit animées de mouvements opposés. Les courants atmosphériques, ayant toujours à lutter contre des obstacles de cette nature doivent nécessairement se rejeter à droite ou à gauche en tourbillonnant et s'avancer par une série de remous semblables à ceux que forment les eaux d'un fleuve à la rencontre de deux courants. C'est ainsi qu'un vent subit enlève la poussière des grandes routes et pousse devant lui les feuilles de la forêt. De même, pendant les journées d'hiver, lorsque des brises inégales se pourchassent dans l'atmosphère, les flocons de neige descendent en décrivant de longues spirales, et la fumée qui s'élève se déroule en cercles d'un diamètre de plus en plus vaste. Les molécules d'air, comme les astres eux-mêmes, se déplacent en tournoyant. Que deux souffles d'air se rencontrent à l'issue d'une vallée et se propagent en longs remous, le mouvement circulaire se continue de proche en proche comme une ride à la surface de l'eau, et la masse aérienne en est troublée tout entière dans son équilibre. Jamais un aéronaute n'a fait un voyage parfaitement rectiligne.

Dans toutes les régions de l'atmosphère où deux courants se heurtent de face ou se froissent latéralement, il se produit aussitôt sur la ligne de rencontre des remous aériens qui se meuvent avec une extrême rapidité, et leurs vastes tourbillons rétablissent promptement l'équilibre entre les deux masses d'air. Lorsque ces remous n'ont qu'une importance locale, on les connaît sous le nom de trombes; lorsque leurs effets se font sentir sur une grande étendue de pays, on se sert de la désignation plus générale et plus scientifique de cyclone.

E. RECLUS.

Degré intermédiaire.

Le silence de la montagne.

A vrai dire, le silence de la montagne n'est jamais absolu, surtout en été. Il est comme rempli de la voix des eaux; mais, à moins que le vent ne souffle par bouffées qui l'éloignent ou la rapprochent, cette voix, toujours la même, sans rythme ni variations, devient à l'oreille une sorte d'accompagnement éternel, sur lequel les sons se détachent aussi bien que si le silence était parfait. Pendant de longs intervalles, souvent pendant des heures, aucun bruit n'interrompt cette basse sourde et grandiose; puis soudain quelque chose craque dans la montagne. Qu'est-ce? Parfois une avalanche qui se détache, parfois un quartier de roc qui tombe; le plus souvent c'est le glacier qui se fend avec un bruit violent et sinistre, mais sans que rien apparaisse de ses déchirements intérieurs; on dirait un éclat de tonnerre qui passe dans l'air tranquille, et naît on ne sait d'où au milieu de l'universelle immobilité.

E. RAMBERT.

RÉCITATION

La fourmi et la cigale.

Fourmi, dit la cigale, hélas ! un peu de graine ;
Je n'ai rien, et l'hiver est si long à passer.

— Qu'as-tu donc fait tout l'été ? — J'ai chanté dans la plaine,
— Eh bien ! vas-y danser.

L'abeille et la fourmi.

Mes greniers sont détruits ; abeille, mon égale
En travaux, en sagesse, assiste-moi ; j'ai faim.

— Oui ! mais te souvient-il qu'un jour à la cigale
(E. N.) Tu refusas du grain ?

CALCUL JUSQU'A 10

Leçon sur l'addition de 4.

Moyens intuitifs : Quelques raisins de mars (groseilles rouges) distribués à chaque élève ; d'autre part, la maîtresse a préparé des grappillons portant chacun quatre raisins.

Les élèves comptent et annoncent individuellement le nombre de raisins reçus :

A. a reçu	5 raisins.	Qui en a le plus ? — Qui en a le moins ? — Combien D. en a-t-il de plus que E. ? — Qui en a reçu 2 de plus que E. ? — 3 de plus que C. ? — 1 de plus que F. ?
B. »	3 »	
C. »	2 »	
D. »	6 »	
E. »	1 »	
F. »	4 »	

La maîtresse fait une seconde distribution de 4 raisins à tous les élèves. Combien chacun en a-t-il reçu en tout ?

A. a 5 raisins + 4 raisins = 9 r.	Chaque élève annonce son total ; les camarades disent en chœur comment ce tout est formé. Ex. : 9 raisins = 5 raisins + 4 raisins, etc.
B. a 3 raisins + 4 raisins = 7 r.	
C. a 2 raisins + 4 raisins = 6 r.	
D. a 6 raisins + 4 raisins = 10 r.	
E. a 1 raisin + 4 raisins = 5 r.	
F. a 4 raisins + 4 raisins = 8 r.	

On voit que les provisions ont augmenté, mais les différences entre elles sont restées constantes ; il est bon de le faire constater par l'exercice suivant :

1 ^{re} distribution :		2 ^e distribution :
Différence de A. à B. :	5 — 3 = 2	9 — 7 = 2
» B. à C. :	3 — 2 = 1	7 — 6 = 1
» D. à C. :	6 — 2 = 4	10 — 6 = 4
» D. à E. :	6 — 1 = 5	10 — 5 = 5
» F. à E. :	4 — 1 = 3	8 — 5 = 3

L'exercice écrit consiste simplement à ajouter 4 aux nombres abstraits : 4, 1, 6, 2, 3, 5 ; pour la vérification, soustraire 4 de chacune des sommes précédentes.

U. B.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACES AU CONCOURS

MM. les régents et Mmes les régentes sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

RÉGENTS; Vullierens: fr. 1600, plus logement, jardin, plantage, 6 st. bois et 50 fagots, à charge de chauffer la salle d'école; 22 août.

INSTITUTEUR ALLEMAND cherche pension pendant les mois de septembre et d'octobre pour se perfectionner dans la langue française. — Adresser les offres et conditions à M. Ernest Oppliger, instituteur, Zäziwil, canton de Berne.

Cours d'écriture ronde et gothique avec direction, par F. Bollinger. Edition française, prix 1 fr. Aux écoles, grand rabais. **S'adresser à Bollinger-Frey, Bâle.**

Fabrication de Cahiers d'école

EN BONNES QUALITÉS

Maison de gros pour fournitures scolaires

Prix courant à disposition ☼ Prix très avantageux

Fournisseurs de nombreuses commissions scolaires

Se recommandent

LES FILS de J. KUPFERSCHMID, Bienne

Maison fondée en 1884

FRUTIGEN

Berner-Oberland
Bahnhof-Hotel
und Restaurant.

Schulen, Vereinen u. Gesellschaften bestens empfohlen.

Geräumige Lokalitäten. Grosse Glasveranda, Eigene Wagen. Billige Arrangements.

Besitzer: **Fr. Hodler-Hegger.**

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 10, LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique:

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Systèmes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèle
déposé

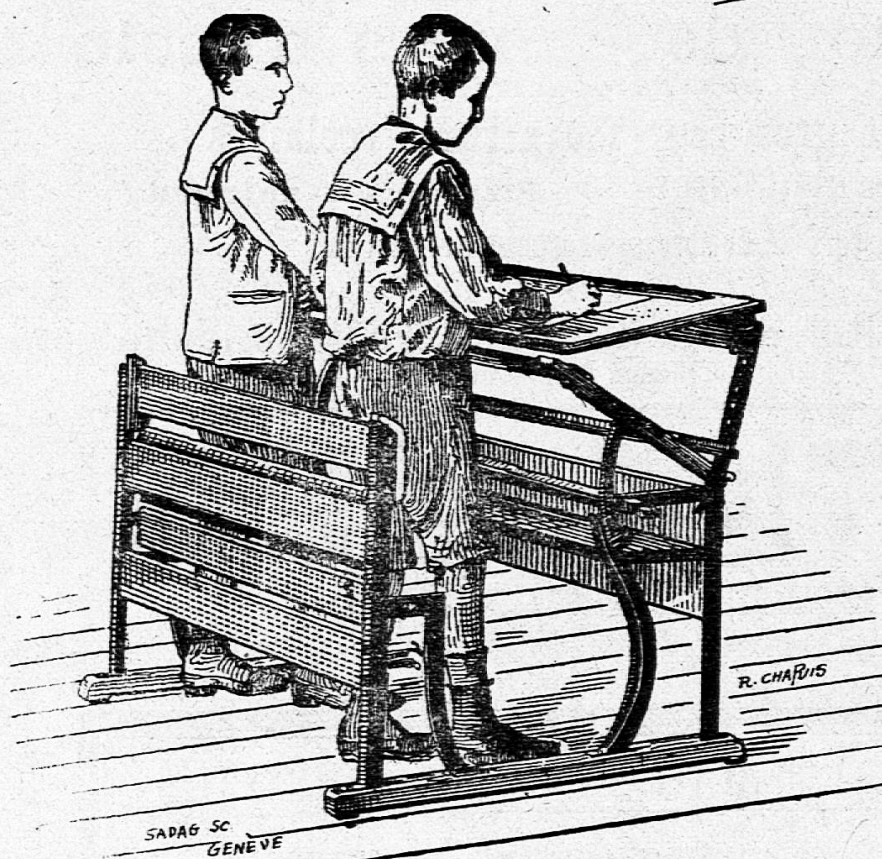
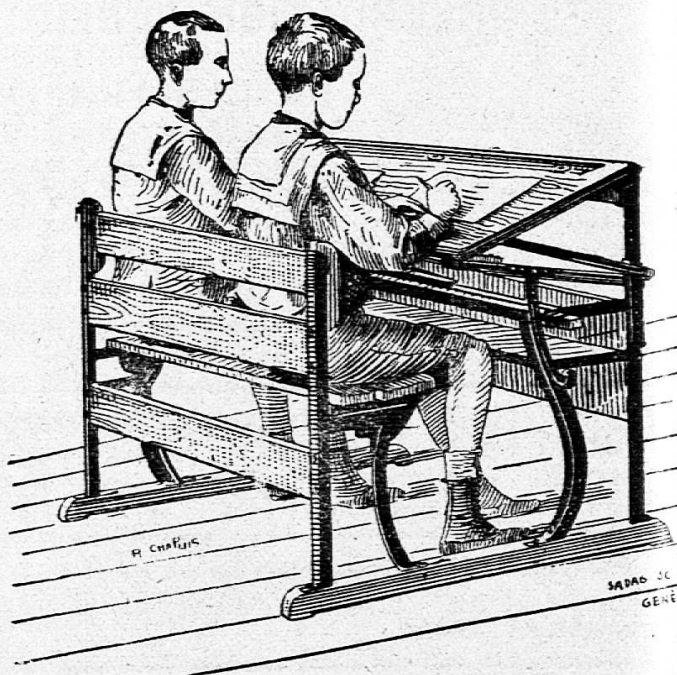
Maison
A. MAUCHAIN
GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Attestations et prospectus
à disposition.



Pupitre avec banc
Pour Ecoles Primaires

Modèle n° 19
donnant toutes les hauteurs
et inclinaisons nécessaires
à l'étude.

Prix : fr. 35.—

PUPITRE AVEC BANC
ou chaises.

Modèle n° 15 a
Travail assis et debout
et s'adaptant à toutes les tailles.
Prix : Fr. 42.50

Pupitre modèle n°
pour Ecoles secondaires
et supérieures.
Prix : Fr. 47.50

TABLEAUX-ARDOISES
fixes et mobiles,
évitant les reflets
SOLIDITÉ GARANTIE

PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE
et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité.
S'entendre avec la maison.

Localités vaudaises où notre matériel scolaire est en usage : Les
sanne, dans plusieurs établissements officiels d'instruction : Nyon,
treux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavannes,
Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully,
Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Chatelard, etc.

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIÈRE FACILE

Les
MACHINES A COUDRE



SINGER



qui ont déjà obtenu à Paris 1900, le

GRAND PRIX

viennent de remporter

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES

A

l'Exposition universelle de St-Louis (Amérique)

où

LE GRAND JURY INTERNATIONAL

leur a décerné

SEPT GRANDS PRIX

POUR

Le plus grand **progrès** réalisé ;
Les **perfectionnements** les plus récents ;
Marche la plus douce ;
Travaux de broderies, dentelles, garnitures ;
Machines de famille reconnues les **meilleures du Monde entier**, etc.

Ce succès immense et sans précédent

rouve sans contestation possible la supériorité des machines à coudre

SINGER

Paiements faciles par termes — Escompte au comptant

S'adresser exclusivement : **COMPAGNIE SINGER**

Direction pour la Suisse

13, rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

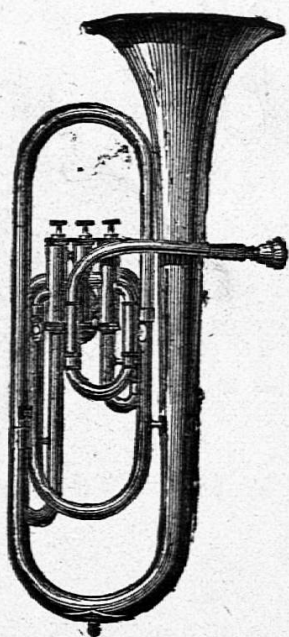
Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.



Ne manquez pas
d'essayer les instruments

DE LA

MANUFACTURE GÉNÉRALE
d'INSTRUMENTS de MUSIQUE

Faëtisch Frères

A LAUSANNE

Succursales à Vevey et à Paris

Maison de confiance, fondée en 1804

NOS INSTRUMENTS, A VENT ET A CORDES

Pianos et Harmoniums

Sont reconnus les meilleurs

Vous en serez persuadés en faisant
un essai. D'autres fabriques vendent
des instruments à des prix plus élevés
mais ils ne sont pas d'une qualité
meilleure malgré cette élévation de
prix. Catalogue gratis.

CORDES, 1^{er} choix pour tous les instruments



DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLI^{me} ANNÉE — Nos 34-35.



LAUSANNE — 2 septembre 1905.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef:

FRANÇOIS GUX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant: Abonnements et Annonces:

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

VALAIS : A. Michaud, instituteur, Bagnes.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

Vient de paraître :

HISTOIRE GÉNÉRALE

par **PAUL MAILLEFER**, professeur.

PREMIER VOLUME : Histoire ancienne et du moyen âge.

Livre I. Les peuples de l'Orient. Livre III. Histoire romaine.
» II. Histoire grecque. » IV. Histoire du moyen âge.

Un volume in-16 avec de nombreuses illustrations, cartonné **fr. 3.—**

SECOND VOLUME : Histoire moderne et contemporaine.

(En préparation.)

Livre I. La Réformation. Livre III. La Révolution.
» II. La monarchie absolue. » IV. Histoire contemporaine.

MISE AU CONCOURS

Est mis au concours le poste de **Directeur** de la **maison d'éducation** pour jeunes filles de langue française créée à **Loveresse** par arrêté du Conseil exécutif du 24 mai 1905. Le titulaire devra être porteur du brevet d'instituteur bernois, ou d'un titre équivalent, et posséder en outre les connaissances agricoles voulues pour pouvoir diriger l'exploitation du domaine, lequel a une superficie de 10 hectares.

Traitement annuel : 1800 fr. à 2000 fr. plus pension et logements gratuits dans l'établissement pour le Directeur et sa famille. S'inscrire d'ici au 5 septembre prochain à la

Chancellerie d'Etat.

BERNE, le 18 août 1905.

O.H. 5316

Fabrication de Cahiers d'école

EN BONNES QUALITÉS

Maison de gros pour fournitures scolaires

Prix courant à disposition ☼ Prix très avantageux

Fournisseurs de nombreuses commissions scolaires

Se recommandent

LES FILS de J. KUPFERSCHMID, Bienne

Maison fondée en 1884

Ensuite de la réorganisation des écoles de la commune du Haut-Vully

les postes suivants sont à repourvoir :

a) celui d'instituteur à l'école supérieure mixte, à **Lugnorre** ;

b) celui d'institutrice à l'école inférieure mixte, à **Lugnorre** ;

c) celui d'institutrice à l'école inférieure mixte, à **Motier**.

Les traitements sont : instituteur, fr. 1200, logement, affouage, jardin, plantage ; institutrices, fr. 800, logement, affouage, jardin.

Les inscriptions sont reçues à la Préfecture du Lac, à Morat, jusqu'au 4 septembre. Leçon d'épreuves réservée.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Rentrée des Classes.

• • Collège cantonal. • • Gymnase classique. • •
Ecole supérieure des jeunes filles. • • Ecole Vinet.

Tous les classiques en usage dans les établissements d'instruction publique et dans les institutions privées ainsi que toutes les fournitures scolaires sont en vente à la

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}

1, Rue de Bourg * LAUSANNE * Rue de Bourg, 1

Place de Maître de français

La place de maître de français au **Gymnase de Bâle** est vacante en suite de la démission du titulaire. Entrée en fonctions le 19 octobre 1905 (ou éventuellement le 1^{er} janvier 1906). Au Gymnase supérieur 18 leçons par semaine (fr. 180-250 l'heure), au Gymnase inférieur de 3-8 leçons (fr. 120-160). La loi règle l'augmentation du traitement (fr. 400 après 10, fr. 500 après 15 années de service) ainsi que la pension de retraite. 10-12 semaines de vacances.

Conditions d'éligibilité : avoir fait des études philologiques, savoir l'allemand, si possible avoir déjà enseigné en public. Les postulants à cette place sont priés d'envoyer, avant le 10 septembre, leurs certificats d'études, de service et autres pièces, au soussigné, directeur du Gymnase, qui leur donnera tous les renseignements demandés.

(H 4660 Q).

Bâle, le 15 août 1905.

Dr F. Schaeublin, Münsterplatz, 15.



Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS



J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.

Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.



Technicum de la Suisse occidentale à Bienne

Ecoles spéciales :

1. L'école d'horlogerie, avec divisions spéciales pour rhabilleurs et remonteurs ;
2. L'école de mécanique théorique, d'électrotechnique, de montage, de petite mécanique et mécanique de précision ;
3. L'école d'architecture ;
4. L'école des arts industriels, de gravure et de ciselure, avec division pour la décoration de la boîte de montre ;
5. L'école des chemins de fer et des postes.

(Les admissions à cette dernière n'auront lieu qu'au printemps).

Enseignement en français et en allemand.

Cours préparatoire en hiver pour l'entrée au printemps.

Examens d'admission le **2 octobre** dès 8 heures du matin, dans le bâtiment du Technikum. Ouverture du semestre d'hiver le **4 octobre 1905**. Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à la Direction de l'établissement. Programmes gratuits.

Bienne, le 19 août 1905.

Le président de la commission de surveillance : Aug. Weber.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

P. BAILLOD & C^{IE}

GROS

NOUVEAU MAGASIN

DÉTAIL

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE



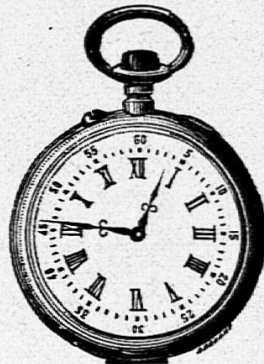
CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.



LAUSANNE

Place Centrale



Grand choix, toujours environ
1000 montres en magasin.

Chronomètres Répétitions

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

Prix modérés — Garantie sur facture.

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.

Montre unioniste, croix-bleue.

Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.